



N/Réf : JPB-MR/TF – Elus2019-057

**A l'attention des président(e)s
des associations affiliées à la FFHM
Des responsables légaux des établissements
commerciaux affiliés à la FFHM
Des président(e)s des ligues régionales HM
Des membres du comité directeur
de la FFHM**

Champigny s/Marne, le 11 décembre 2019

Objet : Election du 29 mars 2020 – Postes vacants au Comité directeur de la FFHM

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir par la présente de vous communiquer l'ensemble des modalités spécifiques aux élections de la membre du comité directeur en remplacement de Madame Pascale GRIMM-FERON, démissionnaire de son poste, et du représentant des établissements commerciaux au sein du comité directeur, qui se dérouleront le dimanche 29 mars 2020, ainsi que les fiches de déclaration individuelle de candidature.

Ces modalités ont été élaborées dans la continuité des élections de la FFHM du 25 mars 2017 et selon la procédure votée par le comité directeur du 10 décembre 2019, dans le respect des statuts et règlements de la Fédération.

Elles sont également téléchargeables sur le site internet de la FFHM, www.ffhaltero.fr.

La Fédération reste à votre disposition pour toute question relative à cette élection.

Vous souhaitant bonne réception desdits documents,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Paul BULGARIDHES
Président de la FFHM

Michel RAYNAUD
Secrétaire Général de la FFHM